Pays qui n'ont pas de contrôle de constitutionnalité

Par **studiente**, le **10/11/2009** à **17:51**

J'ai une dissertation à faire sur le contrôle de constitutionnalité. Je souhaiterais savoir quels pays à part les Pays-Bas n'en n'ont pas. Merci d'avance.

[color=#BF0000:2v3vty6h]Edit de Mathou : rectification du titre pour le rendre plus explicite.
[/color:2v3vty6h][/color]

Par **mathou**, le **12/11/2009** à **19:37**

Bonsoir Studiente,

J'ai renommé ton titre afin qu'il soit plus explicite. Un titre vague n'attire pas forcément la curiosité des lecteurs, si tu le précises il y aura plus de réponses :wink:

Image not found or type unknown

Par **kaptainkarott**, le **12/11/2009** à **20:15**

évident comme sujet... je me demande si le royaume unis a un contrôle de constitutionnalité. l'absence de constitution écrite ne dois pas arranger

Par **studiente**, le **15/11/2009** à **00:08**

Merci !
Si ce pays en a un, j'ai beau cherché je ne trouve pas.

J'ai trouvé que des pays qui en ont un :

Système américain : contrôle par voie d'exception. Effectué par les tribunaux ordinaires
La France : contrôle par voie d'action. Principe avant la réforme constitutionnelle de 2008 avant la promulgation de la loi.
Russie
Maroc

Allemagne Espagne et Portugal : tribunal constitutionnel*
Autriche et Italie : cour constitutionnelle*
Belgique Cour d'arbitrage*

Par **studiente**, le **15/11/2009** à **01:06**

:oops:

Image not found or type unknown en fait il n'en a pas comme la hollande, le luxembourg et la finlande. Enfin, j'ai trouvé les pays qui n'en ont pas merci !

Je voulais savoir si il n'y a pas de contrôle de constitutionnalité dans ces pays est-ce que c'est parce qu'il n'y a pas de conseil constitutionnel ou est-ce parce que ce dernier ne s'occupe pas de la constitutionnalité entre une loi et une constitution ?

Copyright © 2024 Juristudiant.com - Tous droits réservés